



## Synthèse

# Instrument de financement de projets de Prévention dans le domaine des soins (PDS)

«Le financement de projets de prévention est exigeant et organisé de manière hétérogène.»

BSS Volkswirtschaftliche Beratung, 2024

La présente synthèse des instruments de financement de projets PDS s'adresse aux fournisseur-euse-s de prestations, aux cantons, aux décideur-euse-s politiques et aux potentiel-le-s bailleur-euse-s de fonds. Elle fournit un aperçu des connaissances actuelles, des défis existants et des solutions possibles.

Les recommandations, facteurs de succès et instruments de financement de la synthèse se basent pour la plupart sur le rapport sur le financement de projets de prévention de BSS Volkswirtschaftliche Beratung (BSS), rédigé par Miriam Frey.

Ce document réunit les connaissances actuelles, des recommandations issues d'une étude de la littérature et 20 entretiens réalisés avec des cantons, des responsables de projet, des sociétés d'assurance et des organisations de Managed Care. [1]

## Recommandations

- Examen de diverses possibilités de financement
- Intégration dans l'environnement cantonal

## Facteurs de succès d'un financement à long terme

- Les interventions préventives reposent sur des preuves et sont efficaces.
- Les principes d'adéquation et d'économicité sont remplis.
- Les potentiel-le-s bailleur-euse-s de fonds sont intégré-e-s le plus tôt possible dans le projet.
- Un solide réseau a été développé entre les responsables de projet.
- Les demandes de financement sont de qualité et présentent la valeur ajoutée de l'intervention préventive.
- Le groupe cible est suffisamment large (dépendant de l'instrument de financement).

«Les projets PDS efficaces améliorent la qualité de vie des patient-e-s et des proches.»

Interface, 2024 [2]

## En bref

Les instruments de financement consistent généralement en un financement de départ de nouveaux projets durant la phase d'initialisation.

Le processus d'intégration des prestations dans les structures régulières pose des exigences élevées.

Le financement régulier des prestations d'un projet par le biais des canaux ci-dessous mérite d'être examiné:

- Assurance obligatoire des soins (AOS)
- Financement hospitalier (mot clé: prestations d'intérêt général, PIG)
- Modèles Managed Care (mots clés: HMO et modèle du médecin de famille)
- Stratégies cantonales de promotion des soins intégrés
- Assurance complémentaire

## Instrument de financement

### Cantons: instruments spécifiques

Le financement est assuré par un mécanisme qui prévoit des contributions dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, par exemple un fonds. L'instrument de financement prévoit qu'une demande officielle puisse être soumise en vue du soutien d'un projet.

### Cantons: priorités cantonales

Le financement s'effectue dans le cadre de priorités cantonales. À la différence de l'instrument de financement spécifique (sur demande), il s'agit ici de projets d'une certaine envergure qui sont généralement lancés à la demande du canton, sur la base d'une évaluation des besoins à long terme, afin de promouvoir par exemple les soins intégrés [3].

### Cantons: financement hospitalier

Par le biais des prestations d'intérêt général (PIG) dans le cadre du financement hospitalier, les cantons peuvent verser des contributions aux hôpitaux qui ne relèvent pas des prestations AOS. Il s'agit notamment de l'indemnisation de la recherche et de la formation universitaires ou du maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale.

### Sociétés d'assurance: assurance-maladie LAMal

Le projet de prévention est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) [4], c'est-à-dire qu'il est inscrit au catalogue des prestations de l'AOS et peut être facturé.

«Les preuves de l'impact des projets financés sont essentielles pour inciter les bailleur-euse-s de fonds à soutenir les projets.»

Interface, 2024

### Sociétés d'assurance: assurance complémentaire

Le projet de prévention est reconnu comme prestation soutenue dans le cadre des assurances complémentaires.

### Sociétés d'assurance: autres organes

Le projet de prévention est soutenu par les sociétés d'assurance. Les contributions sont accordées en fonction de l'objet et ne sont pas considérées comme des prestations individuelles. Il ne s'agit pas de prestations d'assurance ni d'un financement régulier. Les demandes comprenant un plan d'affaires sont examinées au cas par cas.

### Managed Care

Les modèles Managed Care [5, 6] dans l'assurance-maladie obligatoire tels que le modèle HMO reposent sur le principe selon lequel une communauté de fournisseurs de prestations coordonne les soins de santé des personnes assurées, assume une fonction de «gatekeeper», connaît l'ensemble de la chaîne de traitement et la pilote tout au long du parcours de santé. Un projet de prévention apportant une contribution pourrait être soutenu par ce modèle.

«Les objectifs durant la phase de transition consistent notamment en l'implémentation durable du projet, la mise à disposition et l'acquisition de nouvelles ressources, sous la forme tant de partenariats que de moyens financiers.»

Concept pour le soutien de projets PDS 2025-2028

## Mise en réseau à différents niveaux

### Mesures visant à trouver des solutions de financement de projets PDS

Conjointement avec les parties prenantes PDS, Promotion Santé Suisse a lancé fin 2022 déjà une discussion sur le thème du financement durable et des critères de qualité applicables aux projets PDS (bonnes pratiques). Dans le même temps, une collaboration étroite a été mise en place d'une part avec la Section Prestations médicales (OFSP) afin de définir les critères correspondants et, d'autre part, avec BSS afin de trouver des solutions de financement durable pour des prestations efficaces en relation avec des projets PDS soutenus.

Les critères PDS de bonnes pratiques ont été publiés à l'automne 2023.

En 2023, quatre phases de recherche pour des solutions de financement durables ont été définies en collaboration avec l'OFSP et les responsabilités correspondantes ont été attribuées:

#### 1 Critères et sélection

(PSCH et OFSP conjointement)

#### 2 Financement transitoire

(responsabilité PSCH, participation de l'OFSP)

#### 3 Financement durable des projets PDS

(responsabilité PSCH, participation de l'OFSP)

#### 4 Implémentation durable

(responsabilité OFSP, participation de PSCH)

Pour Promotion Santé Suisse, les discussions menées avec les parties prenantes et les résultats des mesures engagées ont fourni de précieuses indications en vue du développement de la phase transitoire dans le concept de soutien de projets PDS 2025-2028 (document pas encore publié).

## Résultats: publications et offres de conseil

### Publications

- Trémeaud, R. et al. (2021): Synthèse «Gesundes Kinzigtal: Possibilités de transfert en Suisse». [7] Sur la base de l'expertise à l'attention de Promotion Santé Suisse. Auteurs: S. Felder & S. Meyer. 2019. [8]
- Holl, E. (2022): Aides financières pour le développement de projets de promotion de la santé et de prévention en Suisse. Promotion Santé Suisse. [9]
- OFSP (2022): [Manuel](#) sur le financement des offres préventives. [10]
- PSCH (2024): PDS: Synthèse des modalités de soutien et des critères d'exclusion et de qualité; définis conjointement avec l'OFSP. [11]
- PSCH (2024): Critères de qualité et indicateurs sous-jacents pour la sélection, l'accompagnement et l'évaluation des projets PDS; définis conjointement avec l'OFSP. [12]
- Frey, Miriam et al. (2024): Finanzierung von Präventionsprojekten. Schlussbericht. BSS Volkswirtschaftliche Beratung im Auftrag von Gesundheitsförderung Schweiz. [1]

### Offres de conseil

- Section Prestations médicales (OFSP): Conseils pour des projets PDS soutenus traitant de potentielles prestations AOS (assurance-maladie obligatoire).
- BSS: Conseils pour des projets PDS traitant de prestations ne relevant pas de l'AOS.

## Bibliographie

- [1] Frey, M., Legler, V., Kägi, W. & Möhr, T. (2024). *Finanzierung von Präventionsprojekten*. [Schlussbericht](#). BSS Volkswirtschaftliche Beratung im Auftrag von Gesundheitsförderung Schweiz.
- [2] Interface (2024). *Évaluation globale du soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2017-2023*. [Feuille d'information 97](#).
- [3] GDK-CDS (2019). *Guide des soins intégrés*. [Guide des soins intégrés](#).
- [4] OFSP (2022). *Opérationnalisation des critères EAE*. [Opérationnalisation EAE](#).
- [5] fmc (2023). *Modèles alternatifs d'assurance (MAA)*. [Enquête fmc auprès des assurés](#).
- [6] fmc (2024). *Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)*. [EFAS et soins intégrés](#).
- [7] Trémeaud, R. et al. (2021). [Synthèse](#) «Gesundes Kinzigtal: Possibilités de transfert en Suisse».
- [8] Felder, S. & Meyer, S. (2019). «Gesundes Kinzigtal»: *Möglichkeiten der Übertragung auf die Schweiz*. [Gutachten](#) zuhanden Gesundheitsförderung Schweiz.
- [9] Holl, E. (2022). [Aides financières pour le développement de projets de promotion de la santé et de prévention en Suisse](#). Promotion Santé Suisse.
- [10] Gut, V. & Kaufmann, C. (2022). [Manuel sur le financement des offres de prévention dans le domaine des soins](#). OFSP.
- [11] PSCH (2024). *Prévention dans le domaine des soins (PDS): Synthèse des modalités de soutien et des critères d'exclusion et de qualité*.
- [12] PSCH (2024). *Critères de qualité et indicateurs sous-jacents pour la sélection, l'accompagnement et l'évaluation des projets PDS*; définis conjointement avec l'OFSP. [Contrôle de qualité](#).

## Impressum

### Édité par

Promotion Santé Suisse

### Auteures et auteurs

- D<sup>re</sup> Franziska Widmer Howald, Responsable adjointe et Responsable de projets PDS, Promotion Santé Suisse
- Raphaël Trémeaud, Responsable PDS, Promotion Santé Suisse

### Rapport

Frey, M., Kägi, W., Möhr, T. & Legler, V. (2024). *Finanzierung von Präventionsprojekten*. Schlussbericht. BSS Volkswirtschaftliche Beratung im Auftrag von Gesundheitsförderung Schweiz.

### Crédit photo de couverture

© iStock

### Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse  
Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne  
Tél. +41 31 350 04 04  
office.bern@promotionsante.ch  
www.promotionsante.ch/publications

© Promotion Santé Suisse, juin 2024